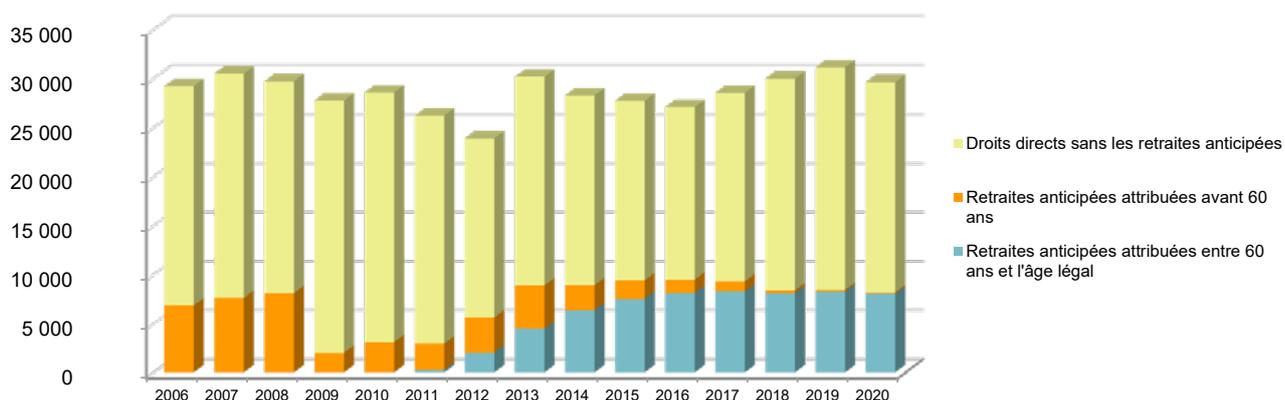




## Retraités résidant en Carsat Alsace-Moselle

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	14 918	23 176	38 094
Droits directs (retraites personnelles)	14 001	15 625	29 626
Droits dérivés (retraites de réversion)	917	7 551	8 468
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	809	1 157	1 966

### Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 455	2 921	8 376
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,2 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	74,8 ans	73,9 ans	74,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	14,2 %	11,8 %	16,5 %
Retraités bénéficiant d'une surcote	16,5 %	13,3 %	14,8 %

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	270 466	331 333	601 799
Retraités percevant un droit direct seul	263 302	225 766	489 068
Retraités percevant un droit dérivé seul	712	15 697	16 409
Retraités percevant les deux à la fois	6 452	89 870	96 322
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,7 %	2,4 %	2,5 %
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	77 520	34 786	112 306
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,6 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	893 €	685 €	778 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,3 %	49,4 %	35,1 %

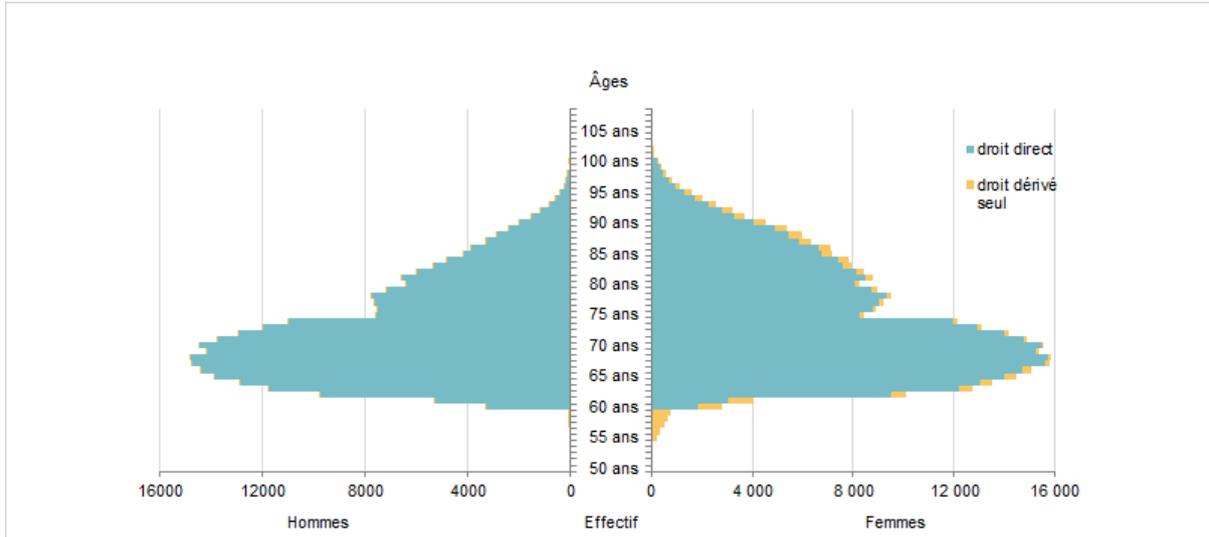
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

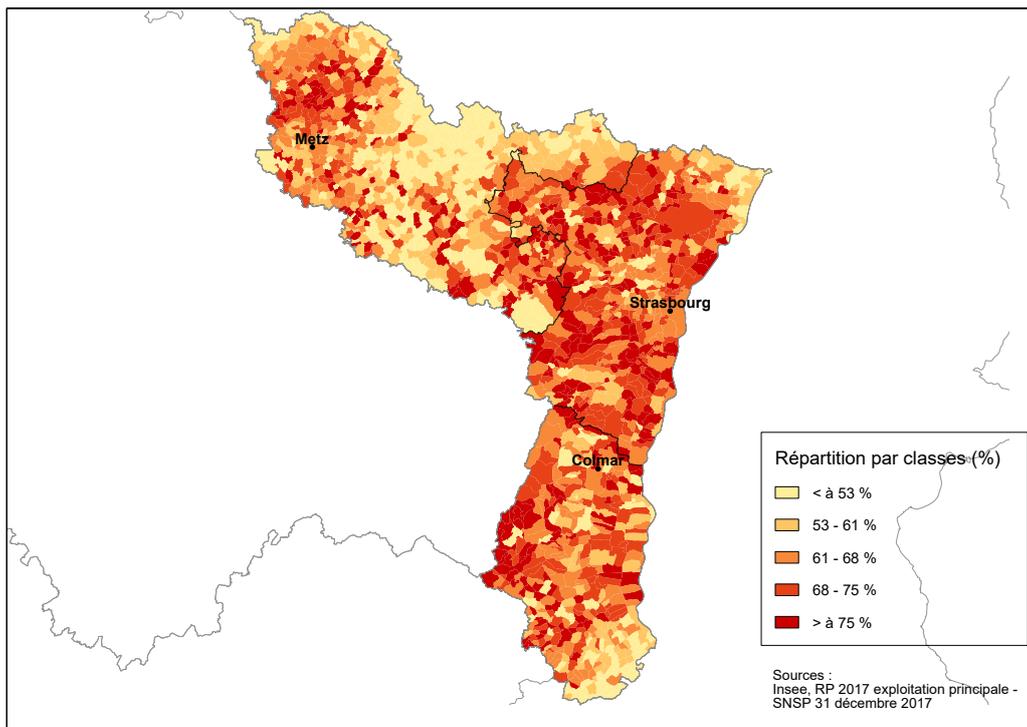
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Alsace-Moselle



## Prestataires payés par la Carsat Alsace-Moselle

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
57 - Moselle	92 110	114 548	206 658
67 - Bas-Rhin	102 431	124 877	227 308
68 - Haut-Rhin	71 275	85 754	157 029
<b>Total Carsat Alsace-Moselle</b>	<b>265 816</b>	<b>325 179</b>	<b>590 995</b>
Total hors Carsat Alsace-Moselle	71 127	77 504	148 631
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>336 943</b>	<b>402 683</b>	<b>739 626</b>

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et Maori, Insee  
 Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.  
 Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr), [statistiques-recherches.cnav.fr](http://statistiques-recherches.cnav.fr) et [Twitter](https://twitter.com).